

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 AVRIL 2012**

**Délibération
n°2012.04. 52.B**

**Opération Ecole
d'arts plastiques du
GrandAngoulême
dans le quartier de
Basseau/Grande
Garenne à
Angoulême :
validation de l'Avant
Projet Définitif**

LE DIX NEUF AVRIL DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 avril 2012**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2012

**DELIBERATION
N° 2012.04. 52.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

OPERATION ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME DANS LE QUARTIER DE BASSEAU/GRANDE GARENNE A ANGOULEME : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GREENWICH0013 (mandataire sis 16 rue Raymond Poincaré à Angoulême) – SCP FAUVEL-FOUCHE – Cabinet MORELET – SECBA – TDL – ADDENDA pour l'opération « Ecole d'arts plastiques du GrandAngoulême » dans le quartier de Basseau/Grande Garenne.

Au stade du programme, le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 800 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre a présenté son avant projet définitif (APD) au comité de décision le 23 janvier 2012, qui a approuvé le projet estimé alors à 810 789,31 € HT (valeur M0 mai 2011).

Cet engagement représente une augmentation de 1,35 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle au niveau du programme. Il respecte le seuil de tolérance fixé à 5 % (article 10 de l'acte d'engagement).

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 avril 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant projet définitif proposé par la maîtrise d'œuvre.

DE FIXER le coût prévisionnel des travaux à 810 789,31 € HT soit 969 704,01 € TTC.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 avril 2012

Affiché le :

23 avril 2012